



05 juin 2026 -16:39

Appartient à Conseil des ministres du 5 juin 2026

Assentiment à l'accord de siège entre la Belgique et l'Organisation Européenne de Droit Public - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Maxime Prévot, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de siège entre la Belgique et l'Organisation européenne de droit public (ELPO), fait à Bruxelles le 23 janvier 2026.

L'EPLD a actuellement son siège à Athènes mais souhaite également ouvrir un bureau à Bruxelles. Cet accord de siège octroie à l'ELPO les privilèges et immunités jugés nécessaires au bon exercice de ses fonctions. Les facilités accordées ne diffèrent pas de celles accordées à d'autres organisations gouvernementales internationales.

L' avant-projet de loi est transmis, pour avis, au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
<https://prevot.belgium.be>
info.prevot@diplobel.fed.be

AudreyJacquiez
Porte-parole (FR)
+32 497 16 18 61
audrey.jacquiez@diplobel.fed.be

Laurens Soenen
Porte-parole (NL)
+ 32 471 30 11 90
laurens.soenen@diplobel.fed.be

